

Actions



Stoppons la privatisation
des services publics!

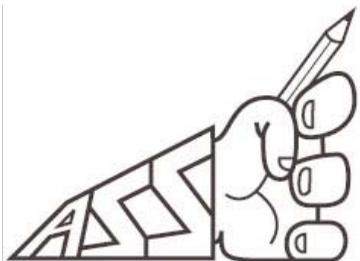
SIGNEZ LE MANIFESTE EN LIGNE!

WWW.NONAUPRIVE.INFO

Le 26 mars 2009, à Montréal,

MANIFESTONS

- POUR UN RÉINVESTISSEMENT PUBLIC ET MASSIF
DANS LES SERVICES PUBLICS!
- POUR LA DÉMOCRATISATION DES INSTITUTIONS
PUBLIQUES!
- CONTRE LES INTÉRÊTS ET LA LOGIQUE PRIVÉE
DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES!



**ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ
SYNDICALE ÉTUDIANTE**

WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA
514.390.0110

Prison



La face cachée de la

Privatisation

La sous-traitance



Introduction et définition

Depuis les années 1980, la sous-traitance d'emplois et de services fait partie de l'arsenal des moyens mis à la disposition des employeurs et employeuses afin de réduire leur coût de production ou d'opération. C'est une des particularités du virage mondial vers des politiques néolibérales.

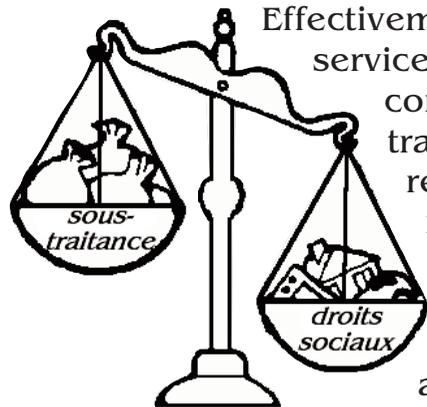
La sous-traitance peut se présenter de deux manières différentes. Un employeur peut soit « externaliser » la production en transférant complètement le travail à une autre société, soit « internaliser » en engageant une autre société à venir et réaliser sous son toit un travail ou

un service spécifique. La sous-traitance se retrouve autant dans le secteur privé (pensez aux emplois perdus des ouvriers et ouvrières au profit des usines relocalisées dans les pays du Sud) que dans le secteur public, comme c'est actuellement le cas en santé et en éducation.

Ce feuillet traitera de la sous-traitance des services publics nous touchant particulièrement en tant qu'étudiantes et étudiants. La sous-traitance se traduit dans le jargon capitaliste derrière des mots tels que « concurrence », « accord », « rentabilité », « compétitivité » et « efficacité ». Cependant, il n'en reste pas moins que derrière ce vocabulaire trompeur, se trouve généralement un travail sous-payé et sans avantages sociaux. Nous n'entendons pas souvent parler de ce qui est sacrifié : l'accessibilité et la qualité des services publics, la sécurité d'emploi, les conditions de travail et l'équité sociale.

La précarité...

Il y a de cela près d'une décennie, l'auteure Naomi Klein a fait une observation à propos de la place croissante accordée à la sous-traitance et aux postes temporaires : « Une chose est certaine : l'offre d'emploi stable, avec indemnités, congés payés, une mesure de sécurité et peut-être même avec représentation syndicale n'est plus à la mode économiquement. »¹ Il est facile de constater ce phénomène au Québec.



Effectivement, le gouvernement préfère sous-traiter les services à des entreprises privées dites concurrentielles en raison de leur flexibilité du travail lui permettant de se distancier de la relation d'emploi traditionnelle par le remplacement du contrat de travail par un contrat commercial. La décision de sous-traiter ou non repose ultimement sur une comparaison des coûts de réalisation d'une activité à l'interne à ceux, inhérents, au recours à la sous-traitance.

1 - Naomi Klein, No Logo. Taking Aim at the Brand Bullies (Toronto: Vintage Canada, 2000), 231.

Depuis 2005, la société Ubisoft a pignon sur rue au Cégep de Matane et à l'Université de Sherbrooke. Construits en collaboration avec l'institution hôte, ces campus Ubisoft demeurent sous le contrôle du bureau de Montréal, qui dispose maintenant du pouvoir d'émettre des attestations d'études collégiales (AEC) et des diplômes universitaires. L'Université de Sherbrooke a également fait une tentative infructueuse d'embaucher une entreprise privée – Edilex – pour contrôler ses microprogrammes de deuxième cycle en gestion juridique, en sous-traitant les emplois des enseignantes et enseignants et en versant les droits de scolarité à la compagnie. Par ailleurs, au Cégep François-Xavier-Garneau à Québec, un prêt de service a été fait avec la Société du réseau informatique des collèges (SRIC), une compagnie privée. Il en est résulté l'abolition du secteur de la production de logiciels au sein des collèges. Quant au Cégep du Vieux-Montréal, les cours de danse et de joaillerie ont été sous-traités à des instructeurs. Cela ne trace qu'une partie du portrait de l'envahissement de l'éducation par les partenariats publics privés.

Force est de constater que cette sous-traitance entrave grandement la qualité et l'accessibilité aux études ainsi que les conditions de travail au sein des institutions publiques. Nous devons nous unir face à ce vent de privatisation dérivant des politiques néolibérales!





...et dans les établissements scolaires

La sous-traitance se retrouve dans tous les secteurs du système d'éducation post-secondaire. Nous le constatons lorsque nos cafétérias tombent sous le joug de sociétés transnationales ou lorsque des sociétés privées prennent le contrôle de la sécurité, du nettoyage et de l'entretien, du service de stationnement, de l'entretien spécialisé et même du développement du matériel et de l'enseignement pédagogique. Lorsque les sociétés privées commencent à empiéter sur le système d'éducation, de nombreux problèmes se posent. Entre autres, la qualité de l'éducation et des autres services en souffre et l'administration et la gouvernance des établissements d'enseignement deviennent beaucoup moins démocratiques. En général, le désengagement de l'État du financement de l'éducation signifie que l'accessibilité n'est plus une priorité.

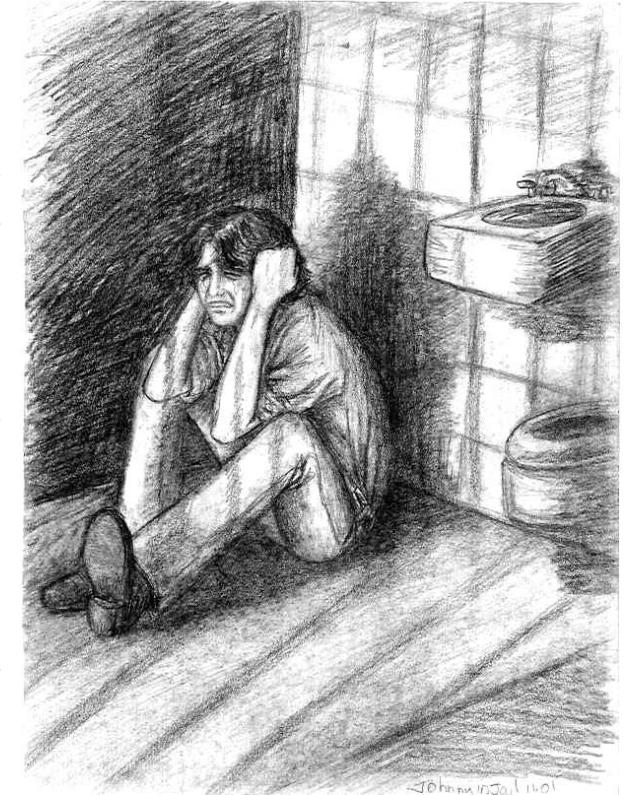
Durant les dernières années, nous avons vu de nombreux exemples d'intrusion du privé sur nos campus. Dans les cégeps et les universités à travers le Québec, des entreprises fournissant des produits alimentaires tels que Sodexo ou Aramark obligent les cafés étudiants à augmenter leurs prix afin de demeurer compétitifs et restreignent la diversité des produits qu'ils peuvent vendre par des clauses monopolistiques⁸. Quant aux partenariats public-privé (PPP) ayant un impact direct sur le contenu académique, l'exemple le plus frappant est certainement celui des campus Ubisoft.

8 - Pour plus d'information sur Chartwells et la privatisation des services sociaux, consultez le lien suivant : <http://www.sogecom.org/files/recherche%20chartwell%27s%20v1b.pdf>

Durant les vingt dernières années, nous avons assisté à une nette augmentation des emplois à temps partiel, surtout chez les femmes et les jeunes.² La sous-traitance peut avoir des conséquences majeures pour la main d'œuvre : des heures de travail irrégulières, un stress accru, une baisse des salaires et une perte de la sécurité sociale. Il y a également une corrélation directe entre la sous-traitance des services et la dégradation de la santé et de la sécurité au travail : les entreprises privées au sein du marché de sous-traitance sont beaucoup moins susceptibles d'observer les mesures de sécurité par manque de temps et de volonté d'y investir les ressources nécessaires.

...et son impact sur les femmes

L'augmentation des emplois précaires a des impacts néfastes, tout particulièrement sur les femmes, qui sont économiquement en marge de la société. Actuellement, au Québec, les femmes représentent 60 % de la main-d'œuvre travaillant au salaire minimum, occupent les deux-tiers des emplois à temps partiel et 53% des emplois temporaires³. En outre, environ 75 % des emplois en soins de santé, en éducation et dans les autres services sociaux au Québec sont occupés par des



2 - Emploi-Québec, « Employment in Québec: Key Figures 2007 » http://www.emploi.quebec.net/publications/pdf/00_int_emploi_sectoriel_2008-2012.pdf

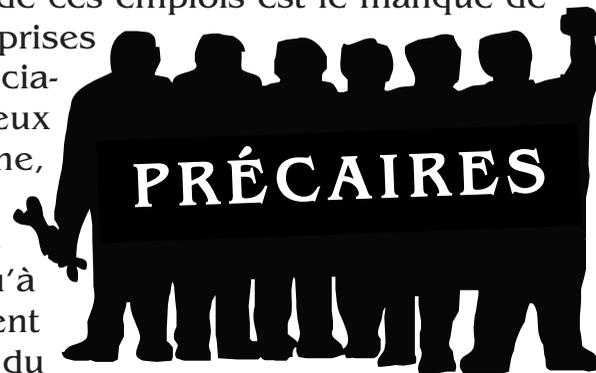
3 - Esther Paquet (sous la dir.), Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum (Montréal : Au Bas de l'Échelle, 2006), 14; FTQ, « 8 mars 2008. L'autonomie économique des femmes. Une force collective » NouVELLES 16, 1 (printemps 2008) <http://femmes.ftq.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=495>.

femmes⁴, ce qui les rend plus vulnérables à la sous-traitance et à ses impacts sur leurs conditions de travail. Ainsi, le désengagement de l'État des services sociaux et l'avènement d'un marché du travail concurrentiel augmentant les « McJobs » de moindre qualité signifient pour les femmes une perte de qualité de vie et une précarité accrue.

Bien que seulement 7,7 % des personnes au sein de familles à doubles revenus vivent dans une situation de faible revenu au Canada en 2006, ce nombre bondit à 32,3 % dans le cas des femmes monoparentales.⁵ De ce point de vue, les tendances néolibérales vers la sous-traitance ne font qu'augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes.

La syndicalisation

L'une des raisons de la précarité de ces emplois est le manque de syndicalisation au sein des entreprises sous-traitantes. La liberté d'association est inscrite dans les deux Chartes, québécoise et canadienne, des droits et libertés et est reconnue par l'ONU, dont le Canada est signataire. Jusqu'à récemment, elle a été également protégée par l'article 45 du Code du travail du Québec, veillant à ce que la convention collective et l'accréditation syndicale des employé-e-s soient conservées en cas de vente ou de sous-traitance à une entreprise. Cependant, le gouvernement

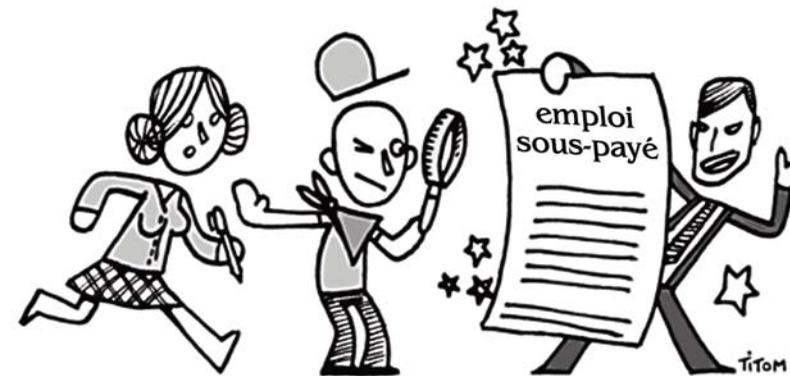


4 - Statistique Canada, « Industrie: Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002 » <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=97-561-XCB2006007&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=&GC=99&GK=NA&GRP=0&IPS=97-561-XCB2006007&METH=0&ORDER=&PID=90652&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=&StartRow=&SUB=&Temporal=2006&Theme=76&VID=&VNAMEE=&VNAMEF=&GID=856561>.

5 - Statistique Canada, « Personnes ayant un faible revenu après impôt (prévalence) (2002 à 2006) » <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/famil19a-fra.htm>.

Charest a utilisé l'argument de la « compétitivité », inhérent à la logique de la sous-traitance, pour subvertir ce droit avec son projet de loi 31. Introduite en février 2004, cette loi modifie profondément l'article 45 : dans le cas d'une sous-traitance à une entreprise privée ou publique, l'accréditation syndicale est perdue et les employé-e-s sont forcé-e-s d'accepter des salaires et des conditions de travail moindres. À l'époque, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avait décrié cette loi : « ce gouvernement veut affaiblir et réduire la présence syndicale au Québec, ainsi que niveler les conditions de travail par le bas, pour le plus grand bonheur du patronat. »⁶ En diminuant le pouvoir de la liberté syndicale, le gouvernement et les entreprises veillent à ce que les travailleurs et les travailleuses continuent de dépendre d'emplois sans dignité et sécurité.

Une fois de plus, les femmes au Québec sont particulièrement touchées par cette modification : moins de femmes que d'hommes sont syndiqué-e-s (39 % des femmes contre 42 % des hommes). La sous-traitance des services publics ne peut qu'aggraver cet écart : 80 % de femmes occupant un emploi du secteur public sont syndiquées, comparativement à 20 % pour le secteur privé. Conséquemment, le salaire horaire moyen des femmes syndiquées en 2005 était de 20,20 \$ tandis que celui des femmes non-syndiquées était de 15,01 \$.⁷



6 - CSN, « Article 45 et sous-traitance. Le projet de loi du gouvernement : une entreprise de « désyndicalisation » inacceptable! » <http://www.csn.qc.ca/priorites/tablo-02-12-2003-p4-5.pdf>.

7 - FTQ, « 8 mars 2008. L'autonomie économique des femmes. Une force collective », NouVELLES 16, 1 (printemps 08) : <http://femmes.ftq.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=495>.